

# DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

(PRESTATIONS DE SERVICES)

*Pour des Missions simples*

---

## SERVICES DE

*Appui pédagogique et activités parascolaires dans la ville de Fnidek*

---

Préparée par



---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

*[11 rue Ait Ourir, Souissi, Rabat]*

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX**  
**N°: 10/16**

**Mission :** *OIM MAROC*

**Nom du Projet :** « *Favorable Opportunities to Reinforce Self-Advancement for Today's Youth* »

**Titre des Services :**  
*Appui pédagogique et activités parascolaires dans la ville de Fnidek*



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

## Préqualification

1. L'organisation internationale pour les Migrations est une organisation intergouvernementale humanitaire établie en 1951 et vouée au principe qu'une migration ordonnée et respectueuse de la personne est bénéfique aux migrants et à l'ensemble de la société.
2. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) sollicite des applications émanant d'associations de droit marocain (loi n° 75-00) dont le siège se trouve dans les limites de la commune de Fnideq, préfecture de M'diq-Fnideq, région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, dans l'extension du Programme USAID/FORSATY à la Commune de Fnideq.
3. Le présent document contient les instructions à suivre pour la préparation d'applications en vue de la pré-qualification d'associations pour la mise en œuvre de services d'appui pédagogique et d'activités parascolaires en collaboration avec des établissements d'éducation publics sis dans la commune de Fnideq, dans le cadre de l'extension mentionnée au paragraphe 2.
4. L'application doit être envoyée par voie électronique à l'adresse suivante : [mbargach@iom.int](mailto:mbargach@iom.int) au plus tard le lundi 23 juin à 00h00. Les applications reçues après ce délai ne seront pas considérées.
5. L'application doit contenir la fiche présentée dans l'annexe « A » renseignée de manière complète et exacte avec les informations demandées.
6. Les applications peuvent être soumises en langue arabe ou française et doivent respecter le format de la fiche de pré qualification. Toute application ne répondant pas de manière claire et concise à l'ensemble des points peut être rejetée.
7. L'application doit contenir : 1) une copie numérisée (PDF) du présent document dûment signé sur toutes les pages par un représentant autorisé de l'association ; 2) le formulaire de l'annexe A numérisé (PDF), dûment rempli et dûment signé ; 3) une copie numérisée (PDF) des statuts de l'association ; 4) une copie numérisée (PDF) du récépissé de dépôt des statuts auprès de l'autorité compétente.
8. Les originaux des copies numérisées devront être remis à l'OIM sur demande de cette dernière, après la pré qualification, et avant de pouvoir participer aux étapes qui suivront dans le processus de sélection.
9. Les associations souhaitant obtenir des clarifications sur le contenu de l'appel à manifestation peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse mentionnée au paragraphe 4 avant le 19 juin 2017 à 9h.

10. Les applications seront évaluées en fonction des critères suivants :

- L'association répond à tous les critères de qualification

Seules les associations ayant rempli les critères de qualification seront invitées à prendre part à la préqualification qui suivra.

11. Critères de qualification :

- La date de création de l'association remonte à plus d'un an
- L'association est active dans l'appui pédagogique aux élèves du niveau primaire et/ou collège depuis au moins un an
- L'association a des locaux propres où accède à des locaux publics pour la mise en œuvre de ses activités
- L'association a des activités dans un rayon de cinq kilomètres des quartiers Rass Laut, Houmat Alouad, Hay Chbar
- Les statuts de l'association sont en règle

12. Les applications peuvent être modifiées et soumises à nouveau avant la date limite de dépôt mais ne peuvent plus être modifiées après cette date ;

13. Les associations assument tous les coûts liés à la préparation de leur application ; l'OIM ne peut en aucun cas être responsable ou redevable pour les coûts et risques encourus ;

## ANNEXE A: RENSEIGNEMENT SUR LES SOUMISSIONNAIRES

- Nom de l'association:
- Adresse:
- Numéro de téléphone :
- Numéro de fax:
- Adresse email:
- Adresse d'autres bureaux, le cas échéant :
- Nom et titre du représentant dûment autorisé :
- Date de création de l'association :
- Activités courantes et régulières (indiquer date de depuis laquelle l'activité est mise en œuvre régulièrement)

### **Signature**

Je soussigné, dûment désigné par la société pour agir en son nom dans la présente, atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et que, en cas de changements, les détails seront fournis dès que possible.

Signature :

Nom :

Titre :

Contact : (email/web/tél/fax/GSM)

Date: